

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE

21520040300107

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES BOURBONN

SERVICE PUBLIC LOCAL
VILLE DE BOURBONNE LES BAINS

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ANNEE 2019

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV -- ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.15	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.16	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.18	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.20	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.22	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.23	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.24	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.25	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.26	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.27	A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.28	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.29	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.30	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.31	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.32	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	X	
p.33	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	X	
p.34	A6 - Etat des charges transférées	X	
p.35	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.36	A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
p.37	A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
p.38	A8.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.39	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	X	
p.40	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	X	
p.41	A10 - Etat des travaux en régie	X	
B - Engagements hors bilan			
p.42	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.43	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.45	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.46	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.47	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.48	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
p.49	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.50	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.51	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.53	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.54	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.55	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.56	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.57	D - Arrêté et signatures	X	

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau de l'article pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

BUDGET
EXERCICE

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 292 432,29	G 389 061,48	G-A 96 629,19
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 63 619,71	H 61 241,72	H-B -2 377,99

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 99 550,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 58 000,96 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 356 052,00	Q= G+H+I+J 607 854,38	=Q-P 251 802,38

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 11 330,58	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 11 330,58	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 292 432,29	= G+I+K 488 611,70	196 179,41
	Section d'investissement	= B+D+F 74 950,29	= H+J+L 119 242,68	44 292,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 367 382,58	= G+H+I+J+K+L 607 854,38	240 471,80

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

EAU CA 2019
ID: 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 11 330,58	L 0,00
23	Immobilisations en cours	11 330,58	0,00

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	144 904,14	82 799,05	1 428,11	0,00	60 676,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	105 000,00	102 006,59	0,00	0,00	2 993,41
014	Atténuations de produits	46 000,00	43 349,00	0,00	0,00	2 651,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	3 152,93	0,00	0,00	847,07
	Total des dépenses de gestion courante	299 904,14	231 307,57	1 428,11	0,00	67 168,46
66	Charges financières	4 618,16	3 309,82	1 308,18	0,00	0,16
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	232,89	0,00	0,00	767,11
022	Dépenses imprévues (exploitation)	22 914,17				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	328 436,47	234 850,28	2 736,29	0,00	90 849,90
023	Virement à la section d'investissement (4)	60 677,03				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	54 941,72	54 845,72			96,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	115 618,75	54 845,72			60 773,03
	TOTAL	444 055,22	289 696,00	2 736,29	0,00	151 622,93
	Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de 2018	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de servic	340 600,00	383 309,86	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	98,74	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	340 600,00	383 408,40	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 748,08	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	340 600,00	385 156,48	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	3 905,00	3 905,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	3 905,00	3 905,00			0,00
	TOTAL	344 505,00	389 061,48	0,00	0,00	0,00
	Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de 2018	99 550,22				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020


 CA 2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 751,12	23 751,12	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	11 330,58	138 669,42
Total des dépenses d'équipement		173 751,12	23 751,12	11 330,58	138 669,42
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 963,59	35 963,59		0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		35 963,59	35 963,59	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		209 714,71	59 714,71	11 330,58	138 669,42
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	3 905,00	3 905,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 905,00	3 905,00		0,00
TOTAL		213 619,71	63 619,71	11 330,58	138 669,42
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2018		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	2 396,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	2 396,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	4 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		40 000,00	4 000,00	0,00	36 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		40 000,00	6 396,00	0,00	33 604,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	60 677,03			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	54 941,72	54 845,72		96,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		115 618,75	54 845,72		60 773,03
TOTAL		155 618,75	61 241,72	0,00	94 377,03
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2018		58 000,96			

(1) Les crédits annulés correspondant aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	84 227,16		84 227,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	102 006,59		102 006,59
014	Atténuations de produits	43 349,00		43 349,00
65	Autres charges de gestion courante	3 152,93		3 152,93
66	Charges financières	4 618,00	0,00	4 618,00
67	Charges exceptionnelles	232,89	0,00	232,89
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	54 845,72	54 845,72
	Dépenses d'exploitation - Total	237 686,57	54 845,72	292 432,29

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 292 432,29

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 905,00	3 905,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	35 963,59	0,00	35 963,59
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	23 751,12	0,00	23 751,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	59 714,71	3 905,00	63 619,71

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2018 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 63 619,71

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services	383 309,66		383 309,66
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	98,74		98,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	1 748,08	3 905,00	5 653,08
	Recettes d'exploitation - Total	385 156,48	3 905,00	389 061,48

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018

99 550,22

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

488 611,70

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 396,00	0,00	2 396,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues on affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	4 000,00
28	Amortissements des immobilisations		54 845,72	54 845,72
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	6 396,00	54 845,72	61 241,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2018

58 000,96

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

119 242,68

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Chargés à caractère général (2)(3)	144 904,14	82 799,05	1 428,11	0,00	60 676,98
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	30 000,00	24 916,98	1 428,11	0,00	3 654,91
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 000,00	2 054,70	0,00	0,00	3 945,30
6064	Fournitures administratives	1 524,49	1 524,49	0,00	0,00	0,00
6066	Carburants	5 000,00	4 882,27	0,00	0,00	117,73
6071	Compteurs	900,00	267,00	0,00	0,00	633,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	540,00	0,00	0,00	1 460,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	21 000,00	3 934,50	0,00	0,00	17 065,50
61523	Entretien et réparations réseaux	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	0,00	5 750,41	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 524,49	1 524,49	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 658,16	6 496,80	0,00	0,00	161,36
618	Divers	7 297,00	2 490,41	0,00	0,00	4 806,59
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	28 500,00	28 417,00	0,00	0,00	83,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	105 000,00	102 006,59	0,00	0,00	2 993,41
621	Personnel extérieur au service	0,00	102 006,59	0,00	0,00	0,00
6410	Rémunérations du personnel	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
014	Atténuations de produits (4)	46 000,00	43 349,00	0,00	0,00	2 651,00
701249	Reversement redevance pour pollution d'origine	46 000,00	43 349,00	0,00	0,00	2 651,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	3 152,93	0,00	0,00	847,07
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	3 152,93	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		299 904,14	231 307,57	1 428,11	0,00	67 168,46
66	Charges financières (b)(5)	4 618,16	3 309,82	1 308,18	0,00	0,16
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 727,28	4 727,28	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-109,12	-1 417,46	1 308,18	0,00	0,16
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	232,89	0,00	0,00	767,11
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	232,89	0,00	0,00	767,11
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	22 914,17				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		328 436,47	234 850,28	2 736,29	0,00	90 849,90
023	Virement à la section d'investissement	60 677,03				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 941,72	54 845,72			96,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6811	Dotations aux amortissements immos corporel	54 941,72	54 845,72			96,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		115 618,75	54 845,72			60 773,03
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		115 618,75	54 845,72			60 773,03
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		444 055,22	289 696,00	2 736,29	0,00	151 622,93
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2018						0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6816 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^e de se	340 600,00	383 309,66	0,00	0,00	0,00
7011	Ventes d'eau	250 000,00	280 729,24	0,00	0,00	0,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domestiqu	40 000,00	44 409,76	0,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	50 000,00	57 600,00	0,00	0,00	0,00
7071	Compteurs	100,00	263,10	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	500,00	307,56	0,00	0,00	192,44
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	98,74	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	98,74	0,00	0,00	0,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		340 600,00	383 408,40	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 748,08	0,00	0,00	0,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gesti	0,00	1 748,08	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES = a+b+c+d		340 600,00	385 156,48	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	3 905,00	3 905,00			0,00
777	Quote-part des subvent ^e d'inv. virées au résult	3 905,00	3 905,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 905,00	3 905,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		344 505,00	389 061,48	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2018		99 550,22				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	23 751,12	23 751,12	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	23 751,12	23 751,12	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	150 000,00	0,00	11 330,58	138 669,42
2315	Installations, matériel et outillage techniques	150 000,00	0,00	11 330,58	138 669,42
	Total des dépenses d'équipement	173 751,12	23 751,12	11 330,58	138 669,42
16	Emprunts et dettes assimilées	35 963,59	35 963,59		0,00
1641	Emprunts en euros	35 963,59	35 963,59		0,00
	Total des dépenses financières	35 963,59	35 963,59	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	209 714,71	59 714,71	11 330,58	138 669,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	3 905,00	3 905,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	3 905,00	3 905,00		0,00
1391	Subventions d'équipement	3 905,00	3 905,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 905,00	3 905,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	213 619,71	63 619,71	11 330,58	138 669,42
	Pour information				
	D001 Déficit d'investissement reporté de 2018				0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15. 2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	2 396,00	0,00	0,00
131	Subventions d'équipement	0,00	2 396,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	2 396,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
10222	FCTVA	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	4 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur des collectivités publiques	0,00	4 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	40 000,00	4 000,00	0,00	36 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	40 000,00	6 396,00	0,00	33 604,00
021	Virament de la section d'exploitation	60 677,03			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	54 941,72	54 845,72		96,00
2803	Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'inserti	292,00	292,00		0,00
2813	Constructions	432,00	432,00		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	52 662,92	52 662,92		0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	1 554,80	1 458,80		96,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	115 618,75	54 845,72		60 773,03
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	115 618,75	54 845,72		60 773,03
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	155 618,75	61 241,72	0,00	94 377,03
	Pour information				
	R001 Excédent d'investissement reporté de 2018	58 000,96			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA 2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV
A1.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du C.C.C.T).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6612.



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial	Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
927543	Agence CAISSE REGIONALE DE CREDIT	30/11/2004		29/02/2005	479 590,00	F		3,95	3,95		T	C	N	A-1
00001523988	Société CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	29/12/2010		29/03/2011	40 000,00	F		2,62	2,62		T	X	N	A-1
00000276322	Société CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	19/12/2012		22/03/2013	50 000,00	F		3,58	4,19669		T	X	N	A-1
MONE02360EUR0	SA LA BANQUE POSTALE	09/01/2015		01/05/2015	150 000,00	F		1,75	2,17621		T	X	N	A-1
5173970	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/01/2017		01/02/2018	69 795,00	F		1,5	1,5007		A	X	N	A-1
5173971	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/01/2017		01/08/2017	69 795,00	F		1,65	1,68595		T	X	N	A-1
Total général					479 590,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de références et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour /n fixe, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF



IV - ANNEXES

IV
A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		229 309,89					35 963,59	4 727,28	0,00	1 320,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		229 309,89					35 963,59	4 727,28	0,00	1 320,02
527543		0,00		0,00				3,95	6 666,48	184,57	0,00	0,00
00001522388	N	0,00		4 486,04	1,00	F	2,62	4 370,55	189,33	0,00	0,00	0,65
00000276322	N	0,00		16 900,48	3,00	F	4,19689	5 245,80	718,88	0,00	0,00	15,04
MON502360EUR/0	N	0,00		79 750,00	5,17	F	2,17821	15 000,00	1 542,19	0,00	0,00	229,69
5173970	N	0,00		65 116,92	22,7	F	1,5007	2 356,45	1 012,10	0,00	0,00	895,35
5173971	N	0,00		64 035,45	22,42	F	1,66595	2 324,31	1 100,21	0,00	0,00	179,29
Total général		0,00		229 309,89				35 963,59	4 727,28	0,00	0,00	1 320,02

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers et erts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance », intérêts décaissés et comptabilisés à l'article 656.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement repus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes de bonifications	Taux nominal maximal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux de le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A	1													
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation français ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux nominal maximal. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV
 A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	229 309,89					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1):

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, turren, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA 2019

IV - ANNEXES

IV
A1.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Produits c/768	Charges c/668				
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index			Niveau de taux			
Total										

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCEr1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA 2019

IV - ANNEXES

IV
A1.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour ajout de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)			Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (5)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux act.	Index (4)	Type de taux (3)	Contrat renégocié (5)	Taux act.	Index (4)			Type de taux (3)	Contrat initial	Contrat renégocié

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
 (2) Taux à la date de renégociation.
 (3) Incliquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Incliquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
 (5) Nominal à la date de renégociation.
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, incliquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement, incliquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

CA 2019
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

Bureau
L'Équilibre

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

FAI ID: 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF 19

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			18/11/1994
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	213 Constructions	30	18/11/1994
Linéaire	2156 Matériel spécifique d'exploitation	40	18/11/1994
Linéaire	2156 Matériel spécifique d'exploitation	40	18/11/1994
Linéaire	218 Autres immobilisations corporelles	15	18/11/1994
Linéaire	276* Autres créances immobilisées	0	18/11/1994

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

CA 2019
ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID: 052-215200403-20200609-AN2020_41-BP19

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

GA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A4.1

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		39 868,59	39 868,59
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		35 963,59	35 963,59
1641	Emprunts en euros	35 963,59	35 963,59
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 905,00	3 905,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 905,00	3 905,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	39 868,59	11 329,58	0,00	51 199,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

EAU CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020-41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		155 618,75	III 58 845,72
Ressources propres externes de l'année (a)		40 000,00	4 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00
2763	Autres immobilisations financières	0,00	4 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		115 618,75	54 845,72
2803	Amortissement des immobilisations	292,00	292,00
2813	Amortissement des immobilisations	432,00	432,00
28156	Amortissement des immobilisations	52 662,92	52 662,92
2818	Amortissement des immobilisations	1 554,80	1 458,80
021	Virement de la section d'exploitation	60 677,03	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	58 845,72	0,00	58 000,96	0,00	116 846,58

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 51 199,17
Ressources propres disponibles	IV 116 846,68
Solde	V = IV - II (3) + 65 647,51

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Eau (1)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
67	Charges exceptionnelles	117,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de s	383 309,66
573	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	117,00	7011	Ventes d'eau	280 729,24
			701241	Redevance pour pollution d'origine domesti	44 409,76
			7068	Autres prestations de services	57 600,00
			7071	Compteurs	263,10
			7078	Autres marchandises	307,56
			77	Produits exceptionnels	1 748,08
			771	Produits exceptionnels sur opérations de ges	1 748,08
	Total des dépenses réelles	117,00		Total des recettes réelles	385 057,74
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	117,00		TOTAL GENERAL	385 057,74

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Eau (1)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
			13	Subventions d'investissement	2 396,00
			131	Subventions d'équipement	2 396,00
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	2 396,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 396,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrite en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION**

A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	D002 (5)			R002 (5)	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

EAU ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	D001 (4)			R001 (4)	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR-crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

A7

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (SP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
	DEPENSES (a)						
	Dépenses nettes (a-c)						
	RECETTES (b)						
	Recettes nettes (b-d)						

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

EAU CA 2019
ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
23/04/2019	Achat d'un Correlateur accoustique et ecoute Electro-acoustique	15 885,12	0,00	10
21/06/2019	Changement des vannes + colonne chateau d'eau avenue Charles de	4 302,00	0,00	20
21/06/2019	Travaux de changement des vannes Chateaux d'eau rue du 300m3	3 564,00	0,00	20
TOTAL GENERAL		23 751,12	0,00	

Envoyé en préfecture le 12/08/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

EAU ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A8.2

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A9.1

VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

GA 2019
 Sancer
 leval
 2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A9.2

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

RESEAU
EXTRAIT

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (1)	
Recettes réelles d'exploitation	385 156,48
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS -52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicités des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Tau: (3)	In. ex (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)		Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital		
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																			
TOTAL GENERAL																			

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.
 (3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1013077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF



IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	IV
	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 385 156,48
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-50 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

FAU

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes co-contractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
 Reçu en préfecture le 12/06/2020
 Affiché le 12/06/2020
 ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF



Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL.							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

Bonne
Leveillé

EAU CA 2019

ID: 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/9500102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,6 * 5/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°94-59 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

CA

2019

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

	IV
	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM: Administratif.

TECH: technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a*: article 3, 1^{ème} alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b: article 3, 2^{ème} alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladies, maternité...).

3-2: vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1*: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2*: emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3*: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4*: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5*: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2020

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

Affiché le 12/06/2020

CA 2019

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)**

C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS
ANNEXES**

C4

(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

1 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	444 055,22	292 432,29	0,00	292 432,29
RECETTES	444 055,22	488 611,70	0,00	488 611,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	213 619,71	63 619,71	11 330,58	74 950,29
RECETTES	213 619,71	119 242,68	0,00	119 242,68

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	444 055,22	292 432,29	0,00	292 432,29
RECETTES	444 055,22	488 611,70	0,00	488 611,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	213 619,71	63 619,71	11 330,58	74 950,29
RECETTES	213 619,71	119 242,68	0,00	119 242,68
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	657 674,93	356 052,00	11 330,58	367 382,58
TOTAL AGREGE DES RECETTES	657 674,93	607 854,38	0,00	607 854,38

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 12/06/2020

BESSE
LEVILLÉ

VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par Monsieur Christian TROISGROS
A Bourbonne-les-Bains, le 09 juin 2020



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Bourbonne-les-Bains, le 09 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 16



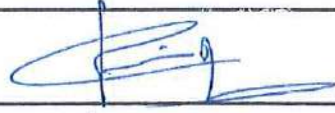
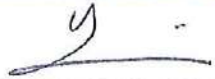



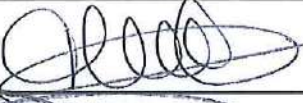


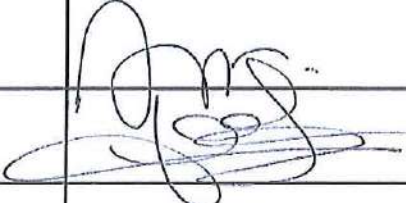

VOTES : Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 04/06/2020

Les membres du Conseil Municipal,

PERRIOT Elie	
BEAU Emille	
TROISGROS Christian	
MERCIER Mairie-France	
GOURLOT Christiane	
PETIOT Claude	
BREYER Patrick	
THIVET Catherine	
LADRANGE Olivier	
ANDRE Delphine	
HUGUENOT Lydia	
HUMBLOT Sébastien	

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020




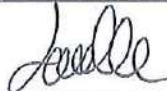
Affiché le 12/06/2020



VILLE DE BOURBONNE LES BAINS - 52 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ID : 052-215200403-20200609-AN2020_41-BF


IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

CORNU Damien	
PASQUA Emmanuel	
MOLTER Amélie	
LAVILLE Aurélie	
PIERRE Thomas	
CARBILLET Jean-Mary	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/06/20, et de la publication le

Bourbonne les Bains, le 11/06/2020



le Maire

Aurélie NOÏROT

